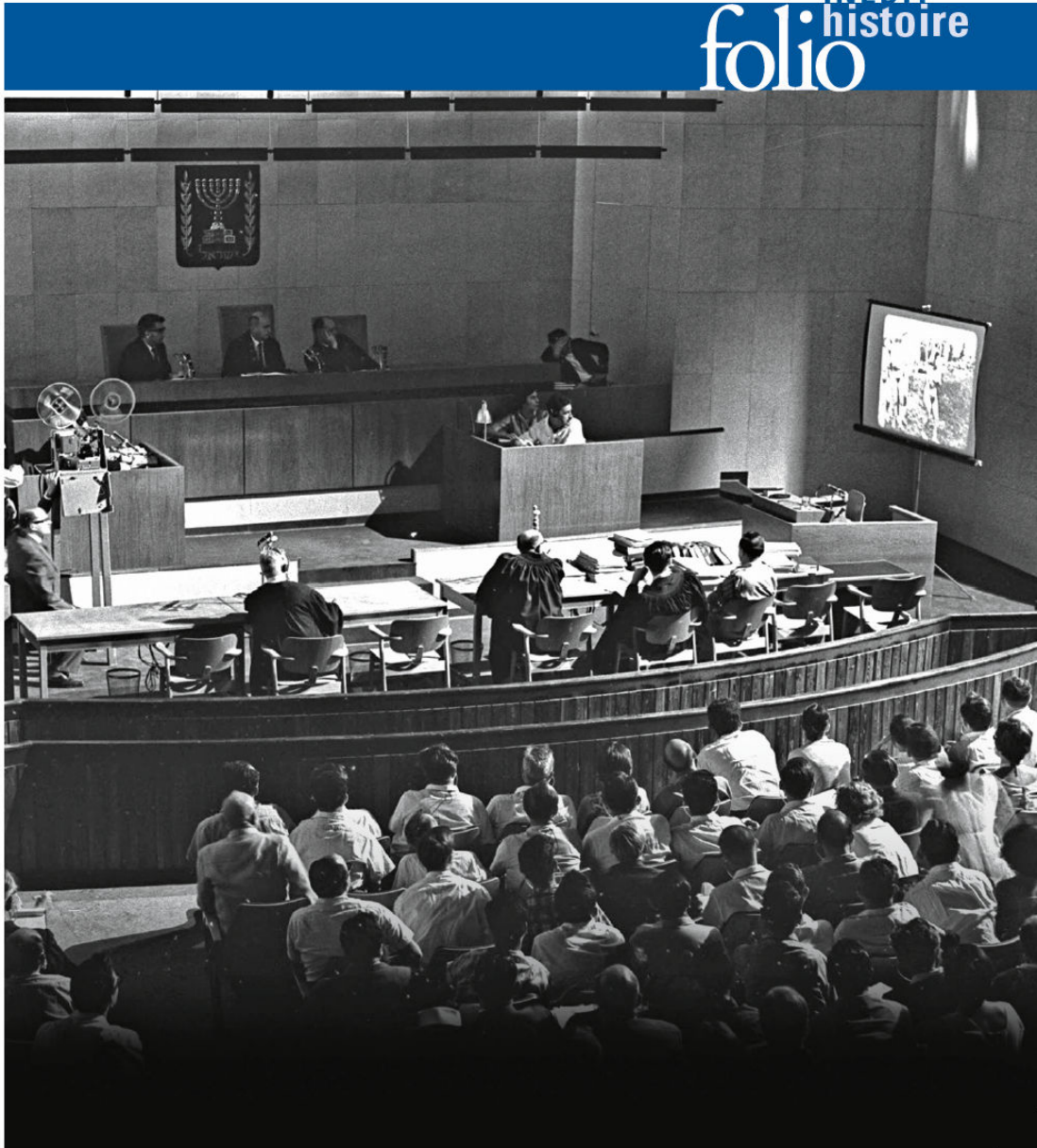


Christian Delage

Filmer, juger

De la Seconde Guerre mondiale
à l'invasion de l'Ukraine

INÉDIT
histoire
folio



Christian Delage

Filmer, juger

De la Seconde Guerre mondiale à l'invasion de l'Ukraine

En avril 2022, le président ukrainien Zelensky se rend à Boutcha pour attester, par sa présence, les crimes de guerre commis par l'armée russe. Il annonce qu'il disposera, pour les prouver, de « bien plus d'outils que ceux qui ont poursuivi les nazis après la Seconde Guerre mondiale ». En 1945, à Nuremberg, la documentation filmée des « atrocités » avait été déterminante dans la confrontation des nazis à leurs crimes. Depuis, l'instance judiciaire s'est familiarisée avec ce type de pièces à conviction, même si la projection d'images est l'objet de débats. Celui qui filme doit-il respecter certaines règles s'il veut faire preuve ? Un témoignage filmé vaut-il un récit sous serment, fait à la barre d'un tribunal ? Qu'en est-il du statut de vérité des images ? Autant de questions qui ont trouvé à s'illustrer à la Cour pénale internationale de La Haye ou aux États-Unis lors des jugements des violences commises par la police.

Une forme partagée d'attestation, commune aux démocraties, s'élabore ainsi, sous la forme d'archives qui offrent un appareil à la fois documentaire et critique pour l'écriture d'une histoire immédiate du temps présent.

Projection de film lors du procès d'Adolf Eichmann, à Jérusalem en 1961.
Photo © Collection service de presse du Gouvernement israélien (détail).

 G 06894 catégorie **F15**
ISBN 978-2-07-299698-6

folio histoire

